# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 2 février 2017 1.4

## ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

MODIFICATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 22 mai 2014, le conseil municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein de la commission consultative des services publics. Par délibération du 5 novembre 2015, il a approuvé le remplacement de Nicolas FAYETTE, conseiller municipal démissionnaire, par Rémy MUCYO.

Il est également rappelé qu'en application de l'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes de plus de 10 000 habitants doivent créer une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics.

Cette création doit répondre aux objectifs politiques suivants :

* placer l'usager au cœur des missions des services publics locaux ;
* prendre mieux en compte les attentes et aspirations des usagers ;
* contribuer à la lisibilité et l'efficacité de l'action publique afin d'instaurer une confiance renouvelée entre l'institution et les citoyens.

Présidée par le maire, cette commission comprend des membres de l'assemblée locale désignés dans le respect du principe de représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par le conseil municipal. En application de l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à une nomination ou à une présentation, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le nombre d'élus appelés à siéger au sein de cette commission a été fixé à 5 (4 élus de la liste majoritaire et 1 élu de la liste minoritaire). Elle comprend en outre deux représentants d'associations locales. Sa composition est rappelée ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| **Titulaires** | **Suppléants** |
| - Pascale THORAL  - Alain CHAUDAGNE  - Alain ASTIER  - Odette GRELIN  - Guillaume LARGERON | - Jacky BARRAUD  - Gilles CONVERT  - Roland DEVIS  - Pierre BARNET  - Rémy MUCYO |

Représentants d'associations locales : Mme Suzanne KELLER (Association des familles de Riorges) et M. Daniel THEVENOUX (Comité des fêtes de Riorges).

Guillaume LARGERON ayant démissionné de ses fonctions de conseiller municipal, il est proposé de le remplacer au sein de la commission consultative des services publics, par **Patrice RIVOIRE**.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.